



KOMET COMPLÈTE UN FINANCEMENT DE 4,7 M \$

Québec, le 18 juillet 2016 – Les Ressources Komet Inc. (« Komet » ou la « société ») annonce qu'elle a conclu un placement privé sans courtier par l'émission d'un nombre total de 13 129 567 actions ordinaires de la société à un prix de 0,36\$ par action ordinaire, pour un produit brut total à la société de 4 726 644,12 \$ (le « placement »). Deux souscripteurs ont participé au placement : Top Premier SA a souscrit 6 564 784 actions ordinaires et Dynamics Management SA a souscrit 6 564 783 actions ordinaires.

En vertu de leur convention de souscription respective, les souscripteurs disposent de certains droits de préemption leur permettant de participer à une émission future d'actions et de titres apparentés à des actions de la société afin de maintenir leur participation respective dans le capital et peuvent choisir, dans certaines circonstances, de désigner une personne convenablement qualifiée pour être nommée ou élue au conseil d'administration de la société (bien qu'une telle nomination ne soit pas présentement envisagée).

Komet utilisera le produit du placement afin de financer l'acquisition d'équipements de production importants et d'exploration sur ses permis.

Dans le cadre du placement, Komet a payé des honoraires d'intermédiation équivalents à 5% du produit brut total du placement à une partie sans lien de dépendance.

Les titres émis dans le cadre du placement seront assujettis à une période de détention de quatre mois à compter de la date de clôture.

Le placement a été effectué en vertu des dispenses de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et est assujetti à l'approbation définitive de la Bourse de croissance TSX.

Suite à la réalisation du placement, 67 469 009 actions ordinaires de Komet seront émises et en circulation.

De plus amples renseignements sur Komet sont disponibles à : <http://kometgold.com>.

Relations avec les investisseurs / renseignements: André Gagné, Président et Chef de la direction 581-300-1666 / a.gagne@kometgold.com / Skype : andregagne11

Énoncé prospectif

Ni la Bourse de croissance TSX ni le fournisseur de services de réglementations (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou l'exactitude de ce communiqué. - Le présent communiqué de presse contient des énoncés pouvant constituer de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Cette information prospective est assujettie à de nombreux risques et incertitudes, dont certains échappent à la volonté de Komet. Les résultats ou les réalisations réelles peuvent différer considérablement de ceux qui sont formulés, ou suggérés, dans cette information prospective. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment l'instabilité des prix du marché des métaux, les répercussions des fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêt, des réserves mal estimées, les risques pour l'environnement (réglementations plus sévères), les situations géologiques imprévues, les conditions défavorables à l'extraction, les risques politiques entraînés par l'exploitation minière dans des pays en voie de développement, les changements de réglementation et de politiques gouvernementales (lois et politiques), le défaut d'obtenir les permis nécessaires et les approbations des instances gouvernementales, ou tout autre risque lié à l'exploitation et au développement. Rien ne garantit que les événements projetés dans l'information prospective se produiront ou, s'ils se produisent, quels en seront les

bienfaits pour Komet. L'information prospective est fondée sur les estimations et les avis de la direction de Komet au moment de la publication de l'information et Komet n'assume aucune obligation d'effectuer une mise à jour publique ou une modification de l'un des énoncés prospectifs, que ce soit en conséquence de renseignements nouveaux, d'évènements futurs ou de toute autre cause, sauf si cela est exigé par les lois applicables en valeurs mobilières.